



Communiqué de presse

Gestion des risques climatiques en agriculture : L'AGPB salue l'action du Sénat... à une nuance près

Paris le 9 février 2022 - Le Sénat a modifié puis adopté le Projet de réforme des outils de gestion des risques climatiques en agriculture ce mardi 8 février. Si l'AGPB salue des avancées concrètes pour protéger l'économie des exploitations, elle reste néanmoins mobilisée pour défendre un seuil d'intervention équitable et commun à toutes les cultures.

« La modification puis l'adoption par le Sénat du projet de réforme des outils de gestion des risques en agriculture est un signal encourageant pour la sécurisation des revenus de nos producteurs confrontés aux réalités du changement climatique. C'est le fruit d'un travail conjoint mené avec l'AGPM, la FOP et la CGB depuis de nombreux mois sur ce texte capital pour l'avenir de notre agriculture. » déclare Eric Thirouin, Président de l'Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales (AGPB).

Réunie en Conseil d'administration ce jour, l'AGPB salue un certain nombre de modifications introduites par le Rapporteur Laurent DUPLOMB et la majorité du Sénat :

- La transformation du Projet de loi initial en Projet de loi d'orientation et de programmation pluriannuelle de l'assurance récolte.
- L'adoption, en conséquence, d'un tableau indicatif des seuils visant à une meilleure diffusion de l'assurance récolte en agriculture.
- En ce sens, l'adoption par le Sénat de l'OMNIBUS pour toutes les cultures (20% de franchise / 70% de subvention) est une réelle satisfaction sur le volet assurance MRC (Multi-Risque Climatique).

Ces dispositions sont pleinement en phase avec les demandes défendues collectivement et depuis le début de l'examen du texte et doivent permettre une meilleure protection du revenu des producteurs face au changement climatique.

L'AGPB est en revanche plus réservée concernant l'architecture du nouveau fonds pour « pertes exceptionnelles » et **déplore notamment l'absence d'un seuil de pertes minimal identique à toutes les cultures au sein du tableau indicatif adopté**. Pour Eric Thirouin, « Un seuil d'intervention assurantiel commun à toutes les cultures est pourtant essentiel pour garantir une égalité de traitement entre les agriculteurs ».

Dans ce contexte, et dans la perspective de la réunion de la Commission Mixte Paritaire sur ce Projet de loi :

- **L'AGPB reste mobilisée et très vigilante** quant au maintien de l'OMNIBUS pour toutes les cultures dans la cadre de l'assurance MRC.
- **L'AGPB appelle de ses vœux** un seuil de pertes minimal identique pour toutes les cultures dans le cadre du fonds pour pertes exceptionnelles.

A propos de l'AGPB :

Créée en 1924, l'Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, syndicat professionnel agricole, représente les intérêts des producteurs de céréales. L'AGPB est dirigée par des agriculteurs élus représentant les départements, issus du monde syndical et économique. Elle est une association adhérente de la FNSEA.

Contacts presse

Charles COLLET Charles.collet@comfluence.fr - 06 68 69 00 99

Hamza CHEMRAKHI hamza.chemrakhi@comfluence.fr - 01 40 07 34 27